

## Faire face au changement

### Des fonds pour se reconvertir et une aide pour retrouver un emploi

#### Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

##### Fonds d'intervention rapide pour les travailleurs licenciés

Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, créé en 2007 avec un budget de 500 millions d'euros par an, aide les travailleurs qui perdent leur emploi en raison de modifications de la structure du commerce mondial, à retrouver un emploi le plus rapidement possible. Il a un rôle d'intervention rapide. Le fait que le fonds finance directement les travailleurs et pas uniquement les entreprises et qu'il les soutienne en période de crise économique est un succès notable.

##### Les domaines où nous avons joué un rôle moteur

Le règlement a été adopté en décembre 2006 après d'intenses négociations sur les conséquences budgétaires. Parce que le budget disponible était limité, la Commission et les États membres avaient fixé des critères très stricts pour faire appel à l'aide du fonds. Notre groupe a lutté pour la création du fonds et a présenté des amendements visant à assouplir les conditions d'accès. Grâce aux amendements présentés par les socialistes:

- les travailleurs peuvent bénéficier de l'aide du fonds pour une période de 12 mois au lieu de 6;
- plusieurs États membres peuvent introduire conjointement une demande d'assistance;
- le rôle des employeurs et des syndicats est accru;
- le fonds peut financer des micro-crédits, la certification de l'expérience acquise et la mise en place de projets coopératifs de reprise des activités.

##### Le temps a prouvé que les socialistes avaient raison

Afin que le financement puisse débiter rapidement en 2007, nous avons accepté un compromis avec le Conseil: il faut 1000 licenciements pour activer le fonds, alors que nous avons insisté sur un seuil de 500. Nous voulions également élargir la définition des licenciements "liés au commerce international". La version finale du règlement a obtenu une large majorité au Parlement.

Mais maintenant, après deux ans d'expérience de fonctionnement du fonds, la Commission a annoncé des propositions visant à modifier le règlement dans le sens de ce que nous demandions il y a deux ans: permettre au fonds d'intervenir à partir de 500 licenciements, allonger de 12 à 24 mois la période pendant laquelle les travailleurs peuvent bénéficier du Fonds et élargir la définition des licenciements liés au commerce afin d'inclure également les licenciements liés à la crise économique et financière.

Le Parlement européen a adopté de nouvelles mesures, qui seront applicables à partir du 1er mai 2009 - avec les résultats suivants:

	<b>Pour</b>	<b>%</b>	<b>Contre</b>	<b>%</b>	<b>Abstentions</b>	<b>%</b>
EPP-DE	215	95	6	3.5	3	1.5
<b>PSE</b>	<b>174</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
ALDE	70	89	7	9	2	2
V/ALE	36	97	0	0	1	3
GUE	2	7	0	0	26	93
IND/DEM	6	37	10	63	0	0
NI	13	60	5	23	4	17
UEN	23	74	7	23	1	3